

BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 800.256

Encrier perfectionné.

Société dite : JIF (Société anonyme) résidant en France (Seine).

Demandé le 4 avril 1935, à 16^h 16^m, à Paris.

Délivré le 27 avril 1936. — Publié le 1^{er} juillet 1936.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

On connaît des encriers permettant un remplissage facile des stylographes, et construits de manière qu'en renversant le flacon et en le redressant ensuite, on emprisonne à la partie supérieure du flacon une certaine quantité d'encre dans laquelle on peut plonger facilement l'extrémité du stylographe.

La demanderesse a constaté qu'on éprouve avec ces encriers, tels qu'on les construit jusqu'à présent, cet inconvénient grave que l'encre qui est venue en contact avec le bouchon, par suite du renversement que l'on fait subir à l'encrier, finit toujours par suinter à l'extérieur du flacon, ce qui rend naturellement très désagréable l'usage de tels encriers.

Ceci est dû au fait que l'encre, qui lorsqu'on renverse l'encrier, vient mouiller la partie centrale du joint dont est muni le fond du bouchon, s'étale ensuite par capillarité sur les parties marginales du joint, lorsque le bouchon est séparé de l'encrier. Lorsqu'on replace ensuite le bouchon sur l'encrier, l'encre qui se trouve sur les parties marginales du joint vient souiller la tranche supérieure du goulot. Lorsqu'on presse le bouchon sur le goulot (généralement par visage) la petite pellicule d'encre qui s'est introduite entre la tranche du goulot et le joint se trouve alors chassée en partie à l'ex-

térieur, et, au bout d'un certain temps et après quelques manœuvres répétées, on constate que l'encre suinte extérieurement le long du flacon. La demanderesse a d'ailleurs constaté que cet inconvénient n'existe pas quand le flacon contient de l'eau, alors qu'il est pour ainsi dire inévitable avec de l'encre à stylo, par suite des propriétés mouillantes de cette dernière.

La présente invention a pour objet un encrier à renversement du type précité, dans lequel le grave inconvénient susindiqué se trouve évité. Ce résultat est obtenu grâce au fait que le goulot et le joint du bouchon ont une forme telle que la tranche supérieure du goulot ne vienne pas en contact avec le joint, celui-ci prenant appui sur la surface intérieure du goulot.

Il en résulte que l'encre qui, par capillarité, mouille les parties marginales du joint ne risque pas d'atteindre et de souiller la tranche supérieure du goulot.

L'extrémité du goulot peut par exemple avoir une section radiale en forme de biseau, à face inclinée tronconique, sphérique ou analogue. Toutefois, on préférera donner au goulot une section radiale à gradins, à l'aide d'une ou plusieurs feuillures, ou gorges, destinées à recueillir l'encre ayant pu mouiller les parties marginales du joint.

Au dessin annexé; donné uniquement à titre d'exemple :

La figure 1 est une vue en élévation, avec coupe longitudinale partielle, d'un encrier perfectionné suivant l'invention et de son bouchon, les deux pièces étant supposées séparées;

La figure 1^a montre à plus grande échelle en coupe la façon dont le joint s'applique sur le goulot;

Les figures 2 et 3 sont des coupes partielles longitudinales de variantes.

Suivant l'exemple d'exécution représenté à la figure 1, l'encrier 1 dont la forme peut être quelconque, comporte, d'une manière connue, un étranglement en 2, à la naissance du goulot 3. Cet étranglement 2 constitue le siège d'une bille 4, libre dans le goulot 3 et formant clapet. Le goulot 3, qui a intérieurement une forme cylindrique ou analogue, comporte, à son extrémité, une feuillure 5 dont le fond est de préférence plan et perpendiculaire à l'axe longitudinal de l'encrier.

Extérieurement, le goulot 3 comporte un filetage 7 sur lequel se visse un bouchon 8, taraudé intérieurement en 9, et comportant un joint 10 en caoutchouc ou matière analogue, présentant une gorge circulaire 14 (fig. 1^a). De préférence, le fond du couvercle 8 comporte une pointe centrale 11, qui permet de limiter l'amplitude des déplacements de la bille 4 dans le goulot 3 lorsqu'on renverse l'encrier sens dessus dessous.

Par ce renversement, l'encre passe de l'encrier proprement dit dans le goulot 3; lorsqu'on redresse l'encrier, la bille 4 retombe immédiatement sur son siège 2 et l'encre est retenue dans le goulot.

Grâce à la forme du joint 10 et du goulot 3, le fond de la gorge ou partie marginale 14 du joint 10 reste écarté de la tranche supérieure 15 du goulot, même lorsque le bouchon est vissé à fond, de sorte que l'encre qui a pu mouiller cette partie 14 ne souille pas la tranche 15 et ne risque pas de suinter à l'extérieur du goulot. En outre, même si de l'encre parvenait à atteindre la tranche 15

celle-ci étant très étroite, la quantité d'encre qui pourrait y adhérer serait infime. 50

La feuillure 5 a en outre l'avantage de former une chambre annulaire 16 susceptible de recueillir l'encre qui mouille le joint au lieu que cette encre risque d'être refoulée sur la tranche 15. 55

La figure 2 représente une variante, dans laquelle le fond de la feuillure 5 est tronconique, le sommet du cône étant situé sur l'axe longitudinal de l'encrier du côté du fond de cet encrier. 60

Enfin dans l'exemple de la figure 3, dans lequel la bille 4 de retenue des exemples précédents est remplacée d'une manière connue par une rondelle 12 percée d'un ou plusieurs trous 13, la feuillure 5 des exemples précédents est remplacée par un simple biseau 5^a qui peut être tronconique (comme représenté), sphérique ou de forme analogue. 65

Naturellement l'invention n'est nullement limitée aux modes d'exécution représentés et décrits qui n'ont été donnés qu'à titre d'exemple. 70

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet un encrier à renversement facilitant le remplissage des stylographes et pour usages analogues, remarquable notamment par les caractéristiques suivantes, considérées séparément ou en combinaisons :

a. Le goulot, qui est muni d'un dispositif de retenue de l'encre, et le joint du bouchon, qui se visse ou s'applique de toute autre façon sur le goulot, ont une forme telle que la tranche supérieure du goulot ne vienne pas en contact avec le joint, celui-ci prenant appui sur une surface appropriée de la paroi interne du goulot; 80

b. La paroi interne du goulot comporte une ou plusieurs feuillures formant une ou plusieurs chambres destinées à recueillir l'encre qui mouille le joint du bouchon. 85 90

Société dite : JIF (Société anonyme).

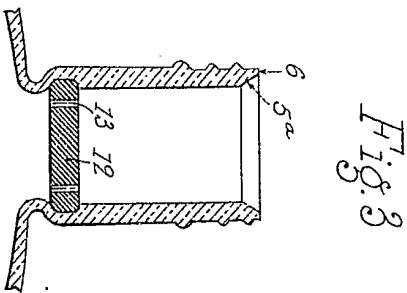
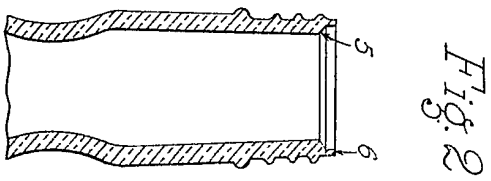
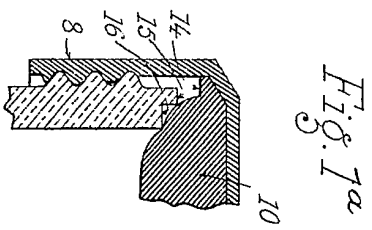
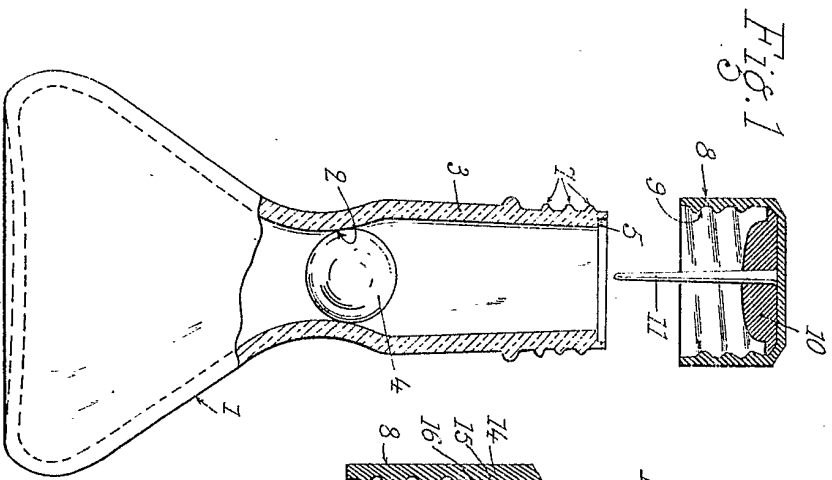
Par procuration .

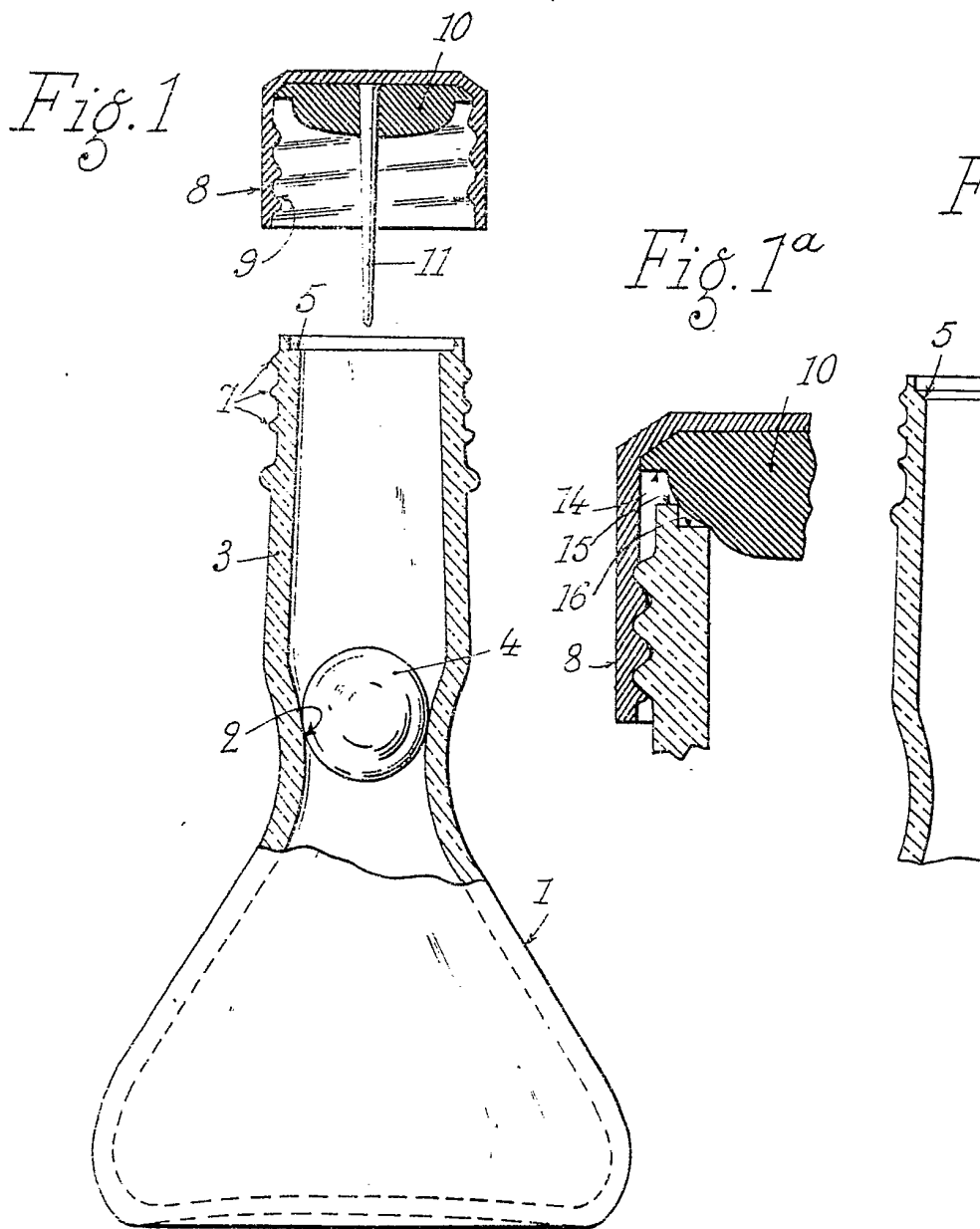
LAVOIX, GEHET et GIRARDOT.

N° 800.256

Société dite : Jif
(Société Anonyme)

P.1. unique





Société dite : Jif
Société Anonyme)

Pl. unique

